



PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 4 NOVEMBRE 2025

PRÉSENTS : ROSSI Philippe, Maire, Pascal JAMEN, Gilles DURUISSEAU, Stephan BOIS, adjoints, Coralie COHENDET retardée, Grégory LAVARDA, Christiane MERLOZ, Michel SALLIERE, Philippe ROSSAT, conseillers municipaux.

ABSENTS : Maurice CATTELAN donne procuration à Stephan BOIS, Carine JAUDOIN donne procuration à Gilles DURUISSEAU, Romain ROSSI donne procuration à Philippe ROSSI.

Secrétaire de séance : Philippe ROSSAT

Date de convocation du Conseil municipal : 27/10/2025

1- Approbation du compte rendu du 28 juillet 2025

Pas de remarque

Vote : 11 pour

2- Décision 001/2025 : révision de location

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans la cadre des attributions qui lui ont été accordées, il a déduit 1000 € de frais de nettoyage assuré par le gérant, sur le montant du bail de location de Damien NORAZ, Buddha Plage au plan d'eau. Le montant de sa location pour 2 mois est donc de 1 700 €.

3- Bail de location Commune / AXGANANS

Monsieur le Maire rappelle le bail en cours conclu avec Philippe ROSSAT, pour une location de terrains au lieu-dit « Les Grandes Glaïres », de 680 m² avec un tunnel à usage d'exploitation agricole brebis, fourrage, matériel divers.

Les locaux seront transférés à son fils Nans ROSSAT, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Il est proposé d'accepter ce transfert et de signer le bail sur les mêmes bases que le précédent à savoir pour un prix de 489.60 € par an.

Philippe ROSSAT ne prend pas part au vote.

Vote : 10 pour

4- Admissions en non-valeur

Arrivée de Coralie COHENDET à 18h17.

A la demande de Mme la trésorière, il y a lieu de mettre un certain nombre de titres en non-valeur pour un montant de 86.18 € et correspondant à des factures non réglées, notamment au niveau de l'eau.

Vote : 12 pour

5- Centre de Gestion – contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires

Le Centre de Gestion a lancé un marché public dans le cadre de la mise en place d'un nouveau contrat pour la période 2026-2029.

L'offre retenue est celle du groupement d'entreprises conjoint constitué des sociétés DIOT SIACI/GROUPAMA.

L'adhésion est souscrite pour les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL avec une franchise de 15 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire et une cotisation de 6,21 % de la masse salariale.

Vote : 12 pour

6- Centre de Gestion – contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques santé.

La protection sociale complémentaire sur le risque « Santé » permet d'apporter une couverture aux agents en matière de frais d'hospitalisation, d'achat de médicaments, de consultations médicales, de frais de prothèses ou d'appareillage.

Le Cdg73 a lancé une procédure de mise en concurrence pour le compte des employeurs territoriaux de la Savoie, afin de souscrire une convention de participation sur le risque « Santé ». Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2 du 3 avril 2025 le Conseil municipal a donné mandat au Cdg73 afin de participer à cette procédure.

L'offre retenue est celle présentée par la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) et Relyens SPS, pour la période 2026-2031.

Il doit être défini un montant de participation financière accordée à chaque agent actif qui choisira d'adhérer au contrat proposé.

Il est décidé l'octroi de 15 € par agent, sans tenir compte de la quotité de travail.

Vote : 12 pour

7- 3CMA – motions de soutien

- Pour le maintien de la pharmacie à ST JULIEN MONTDENIS

Suite à la décision de fermeture de la pharmacie communale, qui assurait un service essentiel pour la population depuis de nombreuses années, il est primordial d'apporter un soutien pour le maintien de ce service.

Mme Emilie BONNIVARD a interpellé le Ministre à ce sujet.

- Pour le maintien de l'emploi et de l'activité du site industriel FERROPEM à MONTRICHER-ALBANNE, leader mondial et 1^{er} producteur européen de silicium et de ferro-silicium.

L'entreprise traverse une situation critique, le site emploie près de 150 salariés.

Cette crise est directement liée à un dumping massif de la part de la Chine, qui inonde le marché européen de silicium à des prix cassés (1200 €/T Chine contre 2300 €/T Ferropem).

Ce serait à l'Europe de protéger l'industrie et son maintien et non localement.

Vote : 12 pour les 2 motions

8- 3CMA – modification des statuts – projet de convention pour la source des Loyes

Une délibération est à prendre visant à modifier les statuts et ce, afin de permettre la signature d'une convention de gestion avec la commune de Montricher-Albanne pour l'utilisation de la source des Loyes. Dans ce cadre, il est proposé d'inscrire dans les statuts de la 3CMA, la possibilité de gérer, par convention, la ressource issue de ladite source.

Il y a lieu également d'ajouter un alinéa précisant la gestion, en propre, de l'antenne d'adduction de la source au réseau de St Julien Montdenis.

Vote : 12 pour

9- SOREA – autorisation de participation au capital social de la SEM Savoie EnR

La SEM Savoie EnR est une société créée en 2022 à l'initiative du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie) et en association avec le Département de la Savoie et a pour objet, de réaliser toutes études, acquisitions, constructions, aménagements et exploitations de moyens de production d'énergies renouvelables.

Afin de lui permettre de concrétiser un second plan d'affaires, le Conseil d'Administration de la SEM Savoie EnR a proposé de procéder à une augmentation du capital social de cette dernière par apport en numéraire.

Le capital social serait ainsi augmenté de 2.800.000 euros par la création de 2.800 actions nouvelles émises au pair et nouvellement créées, portant le capital social de 2 551 K€ à 5 351 K€.

Le Conseil Municipal doit autoriser la SOREA à souscrire à l'augmentation de capital en numéraire de la SEM Savoie EnR, à hauteur de 400.000 €.

Vote : 12 pour

10- Convention d'affermage du droit de pêche

Lecture du courrier de Morgan FALQUET président de l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPMMA) qui demande l'affermage du droit de pêche actuellement détenu par la commune de Villargondran.

Le président de l'association s'engage à :

- Participer activement à la protection du milieu aquatique et du patrimoine piscicole, conformément aux orientations établies dans le Plan Départemental de Protection du Milieu Aquatique et de Gestion des Ressources Piscicoles de la Savoie ;
- Lutter contre le braconnage, la pollution et toute atteinte au milieu naturel ;
- Organiser des activités de loisir de pêche, avec l'accord de la commune, selon les directives du Schéma Départemental de Développement du Loisir de Pêche.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'établir une convention d'affermage avec l'AAPPMA pour une durée illimitée.

Vote : 12 pour

11- Eau – redevance pour performance du réseau d'eau potable

3 redevances sont facturées aux abonnés depuis le 01/01/2025 et reversées à l'agence de l'eau.

- Une redevance « consommation d'eau potable » et une redevance pour performance assainissement dont les tarifs sont fixés par l'agence de l'eau

- Une redevance pour performance des réseaux d'eau potable dont le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau RMC et le coefficient modulateur calculé par rapport aux données déclarées sur SISPEA ;

L'Agence de l'eau RMC a fixé le taux de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable à 0,06 €HT/m³ pour l'année 2026.

Le coefficient de modulation est fixé à **0,8**.

La contre-valeur sera de **0.048 €HT /m³** (0.06 X 0.80) et sera répercutée sur chaque usager et sur les factures établies à compter du 1^{er} janvier 2026.

12- Demande de subvention activité cirque école

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est saisi d'une demande de participation de la part de Madame la Directrice de l'école élémentaire de Villargondran, pour l'organisation d'une classe de cirque.

Au préalable, cette classe de cirque était prévue à l'extérieur en juin 2026. Un certain nombre de parents a refusé cette sortie qui se fera donc localement.

Deux possibilités : soit à l'intérieur d'une salle avec l'association « La Piste en Herbe » pour un coût de 2 500€, soit avec un prestataire sur quatre jours avec location d'un chapiteau pour un coût de 6 000€.

L'association le Sou des Ecoles prend en charge une participation non définie à ce jour. Suivant le montant attribué, la commune décidera du montant de sa participation.

Il est d'ores et déjà accepté le versement d'une subvention.

Vote : 12 pour

13- Comptes rendus des commissions

Gilles DURUSSSEAU – finances

Point sur les finances à ce jour, avec montants des dépenses restants à régler.

- 200 000 € pour le stade de football
- 53 000 € pour le padel

60 000 € de travaux non prévus ont été engagés courant 2025.

Prévus et non réalisés : une partie de l'éclairage par leds et les armoires ignifugées pour la salle des archives.

La réalisation des caveaux se fera début 2026, ainsi que l'alarme de la salle polyvalente.

Perspectives pour 2026 : le solde des subventions du terrain de football et le FCTVA par rapport aux dépenses d'investissement.

Pascal JAMEN

Explications pour la participation de SOREA. Les remises effectuées sur les tarifs réglementés et l'offre câble, seront supprimées.

Préparation en cours du Téléthon le 6 décembre et du carnaval le 28 février.

Stephan BOIS

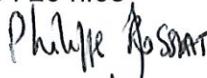
- Padel : reste l'extérieur à aménager et contrôle d'accès à installer.
- Stade de foot : reste l'extérieur à aménager ainsi que les barrières vers chalet.
- Ancienne école des Resses : désamiantage terminé et toiture en cours de réfection. A réaliser également la réfection du préau pour un montant d'environ 20 000 €.

A prévoir : la salle des archives à terminer, aménagement intérieur de la maison de vigne.

14- Informations et questions diverses

- Remerciements des familles suite au décès de leurs proches
- Congrès des Maires, les élus n'y participeront pas cette année
- Lecture du courrier de la secrétaire de Mairie en retraite le 1^{er} avril 2026
- Stade : pétition du voisinage pour vibrations lors des travaux du terrain de football, le nécessaire a été fait.
- Révision des listes électorales, les courriers ont été transmis à tous les électeurs n'ayant plus d'attache avec la commune.

Fin de séance : 20 h.05


Philippe ROSSI

Le Maire,
Philippe ROSSI

